

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit votre enfant à l'école St François pour l'année scolaire 2022/2023. Nous vous remercions de votre confiance largement témoignée à la fin de l'année scolaire dernière en cette période particulière.

Retour du dossier de rentrée → 1 dossier complet par enfant

Avant le 10 août 2022, retournez le dossier complet par enfant. Tous les documents sont téléchargeables sur le site internet de St François. D'autres documents (tel que la feuille d'imposition, photo d'identité) vous sont demandés à joindre au dossier.

Veillez à vous référer au document "contenu dossier rentrée scolaire" pour avoir le détail du dossier scolaire complet à nous retourner.

A adresser au choix :

- par mail à secretariat@sfthonon.fr
- par courrier
- au secrétariat. Il sera ouvert à partir du 22 août : le lundi, mardi, jeudi de 8h00 à 12h00 et 13h30-17h et le vendredi de 8h à 12h

Rentrée maternelle

Pour les petites sections :

Groupe partagé en deux (par ordre alphabétique) : classe en alternance 1 jour sur 2. Accueil normal à partir du vendredi 09 septembre.

Jour de rentrée et horaires :

Rentrée des élèves		Rentrée en alternance pour : Passerelle - POUSSINS & Petites sections (PS)		Moyennes sections Grandes sections	Primaire		
		1er groupe cf liste	2ème groupe cf liste		CP/CE1	CE2/CM1	CM2
Jour de rentrée	Jour de rentrée	02 septembre 2022	05 septembre 2022	02 septembre 2022	02 septembre 2022		
	Lieu d'accueil de rentrée	Dans les classes		Dans les classes	Dans la cour		
	Horaires j. de rentrée matin	de 08h20 à 08h30		de 08h45 à 09h00	08h15	08h45	09h15
	Horaires j. de rentrée à partir de la sortie midi horaires normaux	sortie 11h30 / apm : 13h20 - 16h25		sortie 11h45 / 13h30-16h35	11h30 / 13h15-16h20	11h40 / 13h25-16h30	11h45 / 13h30-16h40
2ème jour PS	2ème jour pour les PS	06 septembre 2022	08 septembre 2022				
	Horaires 2ème jour pour les PS	Horaires normaux : 8h20-11h30 / 13h20-16h25					



A partir du 02.09.22 sortie du midi	ENTREE	SORTIE DU MIDI	RETOUR DU MIDI	SORTIE
PS-MS	8h20	11h30	13h20	16h25
GS	8h35	11h45	13h30	16h35
CP-CE1	8h20	11h30	13h15	16h20
CE2-CM1	8h30	11h40	13h25	16h30
CM2	8h40	11h45	13h30	16h40

Secrétariat

Assuré par Nathalie Pistorio

Tél : 04 50 26 03 28

Adresse mail : secretariat@sftthonon.fr

Horaires à partir du 22 août : le lundi, mardi, jeudi de : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h
le vendredi de 8h à 12h

Assurance F.E.C

L'établissement scolaire assure tous les élèves inscrits, grâce à une assurance de groupe « accidents » sans supplément de scolarité ». Cette assurance scolaire et extrascolaire (qui vous couvre également pendant les vacances, les stages ou les séjours à l'étranger) fonctionne en **COMPLEMENT** de la sécurité sociale.

Pour les élèves dont les parents sont assurés par une assurance privée (frontalier etc...), elle complète également. Elle ne dégage pas les parents de leur responsabilité civile.

A noter : Les vols (portables, ipad, livres, cartables...) et détériorations de vêtements, ne sont généralement pas pris en charge par l'assurance. Certains biens peuvent être pris en charge sous certaines conditions (voir prospectus assurance).

- Un certificat médical est recommandé pour les absences de plus de 48h ainsi que pour les dispenses de sport : ski, voile, kayak, piscine, rugby, basket...
- Toutes les activités sportives choisies par l'équipe éducative doivent être suivies régulièrement, elles font partie du programme scolaire et ne sont pas facultatives.
- Pour une question d'assurance, les parents de tout enfant se rendant chez un spécialiste (orthophoniste, psychologue...) pendant les heures de classe, doivent signer une autorisation (la récupérer auprès de l'enseignant) et venir chercher l'enfant dans la classe.

Consignes parking

Il est interdit aux enfants de jouer sur l'ensemble du parking.

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'école, même sur le parking.

Les chiens ne sont pas autorisés dans l'école, ni sur le parking même tenus en laisse, même dans un sac.

LE PARKING DE L'EQUIPE EDUCATIVE EST INTERDIT AUX PARENTS MÊME POUR UNE DEPOSE RAPIDE

Santé et sécurité

1. En cas d'accident ou de maladie la famille est aussitôt prévenue afin de récupérer l'enfant.
2. En cas d'urgence, les pompiers sont contactés ainsi que la famille.
3. Les consignes de sécurité sont affichées dans les classes et des exercices d'évacuation d'urgence sont prévus chaque année scolaire
4. En cas d'affections aiguës et brèves, aucun médicament ne doit être donné à l'école. Les enfants sont gardés à domicile tant qu'un traitement s'impose.
5. Aucun médicament courant ne doit être laissé aux enfants présents à l'école. Les enfants atteints d'une maladie chronique nécessitant une prise de médicaments régulière pourront prendre le médicament donné à l'école avec l'ordonnance du médecin avec le protocole à suivre. Contacter rapidement l'école pour faire un PAI. Dans les autres cas l'administration ne peut faire qu'à la maison.



REUNION DE CLASSES (dans l'auditorium du Collège Lycée St Joseph).

- Vendredi 16 septembre 18h : CP/CE1.
 - Mardi 27 septembre 18h : structure passerelle + maternelle
 - Mardi 04 octobre 18h : CE2/CM1/CM2
 - Mardi 27 septembre 20h : Assemblée générale APEL
- Ces dates sont données tôt afin que vous puissiez être présents !


Les enseignants(e) vous présenteront leur programme, vous indiqueront les consignes à suivre tout au long de cette année scolaire, et, bien sûr répondront aux questions que vous vous posez. Votre présence est essentielle.

Liaisons école/famille

Il est important de rencontrer régulièrement les enseignants. Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous sauf en cas d'urgence. L'enseignant ne peut pas être disponible lorsqu'il est avec toute sa classe pour le respect du groupe et du travail à réaliser.

Si vous souhaitez avoir un entretien téléphonique ou présentiel avec Mme Morel, Directrice de l'Ecole St François, merci d'appeler le secrétariat afin de le planifier.

La liaison école/famille se fait par Ecole Directe à utiliser via l'appli. Télécharger l'application Ecole Directe Se connecter une 1^{ère} fois avec l'identifiant et code fournis. Normalement l'identifiant et le mot de passe s'enregistreront automatiquement.

 **Pensez à consulter tous les soirs l'application Klassly, le carnet de liaison école/famille dès le CP, les dates de retour de documents sont à respecter.**

Activités pédagogiques

A partir de mi-septembre des activités pédagogiques complémentaires seront proposées à certains enfants.

Selon les classes et l'âge des enfants les modalités varient. Quelques mercredis matins dans l'année de 9h00 à 12h00 (dates données ultérieurement).

Les renseignements précis seront communiqués en début d'année par l'enseignant de votre enfant.

Eveil religieux

L'inscription d'un élève dans un établissement privé catholique peut-être motivée par diverses raisons. Mais l'appartenance à l'enseignement catholique garde une signification incontournable.

Tout membre, jeune ou adulte, se doit de respecter et de faire suivre le caractère propre de l'école catholique. Un choix personnel entre catéchèse et culture religieuse vous est proposé à partir du CE2.

Langues vivantes

Dans le cadre des nouvelles instructions officielles, une initiation à l'anglais sera dispensée aux élèves pendant le temps scolaire de la GS au CM2. Une découverte de l'allemand et de l'espagnol est réalisée en CM2.

Indemnités sportives et culturelles

Cette participation *forfaitaire* sera mentionnée sur votre facture annuelle 25€ à l'année pour les PS/MS et 30€ à l'année de la grande section au CM2 afin d'éviter une manipulation d'argent lors des activités pédagogiques ou sportives se déroulant dans l'école ou hors de l'école (intervenants, spectacle, visites, basket, escrime, voile, ski...)

Un ajustement sera fait en fin d'année scolaire en fonction des activités réalisées uniquement si le budget initialement prévu est dépassé.

Si une sortie exceptionnelle ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont communiquées et expliquées aux parents des élèves concernés.

Pour les enfants de CE2 au CM2 une participation de 25€ par an est ajoutée sur votre facture annuelle pour financer les 15 séances faites en classe par Geneviève Watts, pédagogue en neuro-sciences afin de développer les capacités d'attention et de concentration de chacun ainsi que la compréhension du fonctionnement de leur cerveau.

Fournitures

En maternelle le matériel scolaire est fourni par l'école pour la somme de 12€ par enfant. Cette somme est inscrite sur votre facture annuelle.

En primaire une liste par classe est sur le site de l'école.



A faire :

Passeport ou carte d'identité obligatoire pour toutes sorties éventuelles en Suisse.

SANS CE DOCUMENT VOTRE ENFANT NE POURRA PAS PARTICIPER A LA SORTIE.

Bonne année scolaire à tous les enfants.

La Directrice Ecole St François

Corinne MOREL